

COMMUNE DE SAASENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de Madame NEEFF Anne-Marie, Maire.

Conseillers élus : 15 En fonction : 14 Présents : 13

A l'ouverture de la séance sont présents : Jacques COSYNS, Marilyn GARNIER, Christelle HARTMANN, Sébastien LACHMANN, André LAUFFENBURGER, Julien LAUFFENBURGER, Thomas LAUFFENBURGER, Robert LUDMANN, Anne-Marie NEEFF, Pascal OSTERTAG, Delphine REYDON, Patricia UEBER.

Absent excusé : Stéphane CECILLE qui a donné procuration à Thomas LAUFFENBURGER pour voter en son lieu et place

1°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PRESENTATION DU DERNIER PROCES- VERBAL :

- **Secrétaire de séance :** Est désignée Patricia UEBER
- **Dernier procès-verbal :** Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2°) Remplacement Poste surveillance bus école et gestion de la salle des fêtes : L'agent actuellement en place quittera ses fonctions après son préavis de 2 mois, à compter du 1^{er} novembre 2025. Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- **CHARGE** Mme la Maire de procéder à la déclaration de vacance du poste
- **D'agent de surveillance des enfants du RPI prenant le bus :** Emploi permanent d'adjoint technique territorial contractuel d'une durée hebdomadaire de service de 4/35èmes
- **D'agent gestionnaire de la salle des fêtes :** Emploi permanent d'adjoint technique territorial contractuel dont la quotité de travail initiale de 4 heures devra être modifiée afin d'ajuster l'emploi aux besoins du service. Aux fonctions initiales d'accueil des locataires, d'entretien de la salle, de prise en compte avant et après la location (inventaire vaisselle et relevé des compteurs Electricité et Eau) se rajoute la gestion du calendrier des réservations en ligne et du planning des locations par fichier informatique

3°) RPI Richtolsheim-Saasenheim-Schoenau:

- **Transport méridien :** Se référant à la délibération du conseil municipal en date du 4 mars 2025 décidant le maintien du transport scolaire méridien **Sur décision** des élus de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim décidant le remboursement des frais aux communes concernées par le transport méridien **Après avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents VALIDE** la décision des trois communes actant la prise en charge du transport méridien par la Commune de Schoenau. La participation de la CCRM se fera par diminution de la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) dû par la commune de Schoenau.
- **Convention du RPI :** La convention du RPI est mise à jour pour prendre en compte le mode de calcul de répartition des remboursements et participations diverses (transport méridien, subvention régionale et participation communale aux activités optionnelles).

4°) DECISIONS BUDGETAIRES – VIREMENT DE CREDIT :

VIREMENT DE CREDITS : Vu la délibération du conseil municipal autorisant Mme le Maire à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement **Vu** la décision du maire en date du 25 juillet 2025

Après avoir délibéré le conseil municipal

- **PREND NOTE des virements de crédits réalisés par Mme la Maire et ci-dessous détaillés**

Dépenses		Recettes	
Article(Chap.) Opération	Montant	Article(Chap.) Opération	Montant
2152(21) - Installation de voirie	-55 541,76		
238 (23) - Avances versées	55 541.76		
Total dépenses	0.00		
Pour paiement de l'avance sollicitée par l'entreprise Vogel, titulaire du lot 1 Voirie, du marché Aménagement rues des Pierres, Vignes et de Salignac. L'avance étant un paiement anticipé sans prestations, elle fait l'objet d'une imputation distincte de l'acompte sur marché.			
Dépenses		Recettes	
Article(Chap.) Opération	Montant	Article(Chap.) Opération	Montant
2764 (27) - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	10,87	2764 (27) - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	10,87
Total dépenses	10,87	Total recettes	10,87
Pour remboursement du trop-versé au profit d'Alsabail. Alsabail a procédé à un remboursement annuel d'une avance (Convention Chaudronnerie du Ried/Région/Commune, avance accordée au titre du dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises). Le crédit-bail a pris fin par le remboursement à la commune, de la dernière annuité en septembre 2024. Le remboursement du trop-versé permet de clôturer ce dossier.			

- **Ces virements de crédits n'appellent aucune observation :** La présente délibération en sus du certificat déjà établi sera portée à la connaissance du comptable public.

Renouvellement de la carte Régie d'avances : Se référant à la délibération du conseil municipal en date du 31 mai 2022 créant une régie d'avances par l'ouverture d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) **Suite** à l'établissement d'une nouvelle carte bancaire pour permettre les achats en ligne, quand le règlement par mandat ne peut se faire **Après avoir délibéré le conseil municipal fixe** le plafond mensuel autorisé à 2 300,00 Euros (rappel : un seul régisseur désigné, à savoir la secrétaire de mairie).

Etude de devis pour l'aménagement d'équipements sportifs au city stade : La décision est ajournée. Il est proposé d'étoffer le choix des équipements et de demander des devis complémentaires.

Demande de l'école pour l'installation d'un panneau de basket : Après étude de deux propositions, il est décidé d'acheter le panneau de basket sans la pose. Un devis va être demandé à la Chaudronnerie du Ried pour la confection de la structure. Les travaux de montage seront effectués en régie.

5°) **FERMAGE COMMUNAL :** Selon le règlement du bail à ferme en vigueur **Vu** le départ à la retraite d'un locataire **Après avoir délibéré le conseil municipal CHARGE** Mme le Maire à établir le nouveau bail pour la cession des parcelles communales dont M. LACHMANN Martin est locataire, au profit de son fils LACHMANN Michaël.

6°) **ETUDE PROPOSITION DE MAINTENANCE POUR LES RADARS PEDAGOGIQUES :** La communauté de communes du Ried de Marckolsheim ayant cédé à la commune, les radars pédagogiques à l'euro symbolique, les frais de maintenance des radars aux 2 entrées du village reviennent à la commune. **Après étude de la proposition de la société IMS, le Conseil municipal**

- **DECIDE** de confier la maintenance à la société IMS Services de Wittelsheim
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer le contrat correspondant à l'entretien des équipements, au tarif annuel de 300,00 Euros hors taxes. Cette convention est reconductible avec révision de la redevance, à date de signature du contrat.

7°) **DIVERS :**

- **Jobs d'été :** 3 jeunes du village ont posé leur candidature. C'est un contrat de 3 semaines qui a été établi pour chacun d'entre eux.
- **Bilan Comité des fêtes :** Quelques modalités pratiques seront revues lors de la prochaine réunion

du Comité des Fêtes pour l'organisation du 13 juillet. Il convient également d'améliorer les points d'éclairage (emplacement des jeux en bois et des tables près des garages)

- **Rapport d'activités du SMICTOM :** Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités du SMICTOM.
- **Compétition canine:** Le conseil municipal est informé qu'une compétition canine (Championnat et Coupe de France de pistage) sera organisée le 21 et 22 mars 2026 par le Club canin de Sélestat, au départ de la salle des fêtes de Saasenheim.
- **Demande d'un riverain de la rue Viehweg :** Un riverain souhaite que la rue Viehweg ne soit circulaire que dans un sens, avec vitesse réduite à 30 km/heure et que le stationnement se limite à un seul côté. Cette proposition sera étudiée lors d'une prochaine commission voirie et bâtiments.
- **Installation de panneaux de circulation :** Il est décidé de la mise en place d'un panneau « Voie sans issue » rue des Messieurs et un panneau de limitation de vitesse au chemin rural, au départ de la rue Haegel.
- La journée citoyenne d'automne aura lieu le samedi 11 octobre 2025
- La réunion du prochain comité des fêtes est prévue le mardi 14 octobre 2025

Pour extrait conforme, le 9 septembre 2025

La Maire,
Anne-Marie NEEFF



La secrétaire de séance
Patricia UEBER